

Révision: 2.0 Date: 27.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

**1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b> Désignation Commerciale Nom Chimique N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH	PCH-1 PCH-1C PCH-1T 2,2'-Iminodi(ethylamine) 111-40-0 203-865-4 Aucun attribué.
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b> Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	Mesures de Photostress®. Rien de connu.
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b> Identification de la société  Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

**2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>2.1</b>	<b>Classification de la substance ou du mélange</b>	
<b>2.1.1</b>	<b>Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</b>	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 2; H330 STOT SE 3; H335
<b>2.2</b>	<b>Éléments d'étiquetage</b> Désignation Commerciale  Pictogramme(s) de Danger  Mention(s) d'Avertissement  Mention(s) de Danger  Conseil(s) de Prudence	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) PCH-1 PCH-1C PCH-1T     Danger  H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H330: Mortel par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires.  P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Révision: 2.0 Date: 27.07.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Autres informations

Aucun

2.3 Autres dangers

Aucun

### 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Identité chimique de la substance	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH
2,2'-Iminodi(éthylamine)	111-40-0	203-865-4	Aucun attribué

### 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié. Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Un traitement auprès d'un ophtalmologue dû à une brûlure caustique éventuelle des yeux peut s'avérer nécessaire.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact avec la peau. Mortel par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. En raison de propriétés irritantes, l'inhalation peut entraîner des brûlures/ulcérations de la bouche, de l'estomac et des voies gastro-intestinales inférieures avec sténose. L'aspiration du vomi peut entraîner des lésions pulmonaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Aucun antidote particulier.  
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Si un lavage est effectué, suggérer un contrôle

Révision: 2.0 Date: 27.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

endotrachéal/œsophagien.

EN CAS D'INHALATION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue.

Les symptômes respiratoires, notamment l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. Les personnes étant exposées de façon significative doivent être placées en observation pendant 24 à 48 heures pour détecter d'éventuels signes de détresse respiratoire.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. Les mousses résistantes à l'alcool (type ATC) sont favorisées. Des mousses synthétiques polyvalentes (notamment l'AFPP) ou des mousses protéiniques peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Oxydes d'azote, Aldéhydes, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone, Ammoniac et volatile Amines.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Se tenir du côté du vent. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Porter un équipement de respiration approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Flotte sur l'eau. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Contenir les déversements. Absorber la matière répandue dans de la terre ou du sable. Ne PAS utiliser d'absorbants tels que : Cellulose, Sciure ou Épis de maïs. Transférer dans un conteneur pour élimination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger de l'humidité. Ne pas appliquer de

Révision: 2.0 Date: 27.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Température de stockage  
Temps limite de stockage  
Matières incompatibles

pression à des récipients vides.  
Stocker sous un gaz inerte (ex azote) pour empêcher une entrée d'humidité ou d'air dans le container. Si le container est en partiellement vide le remplir à niveau soigneusement avec un gaz inerte avant de le resceller. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.

Ambiante.

Le stockage en vrac s'effectue sous atmosphère d'azote.

Conserver à l'écart des: Agents de nitrosation, Agents oxydants forts, bases puissantes, Acides, Aldéhydes, Alcools, Cuivre (Laiton, alliage de cuivre et Bronze) et composés halogénés.

Peut réagir avec: Aluminium et Zinc.

Ne pas utiliser le nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants dans les formulations contenant ce produit. Des nitrosamines suspectées cancérigènes pourraient se former.

Mesures de Photostress®.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.1 Paramètres de contrôle**

**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
2,2'-Iminodi(éthylamine)	111-40-0	1	4	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

**8.1.2 Valeur limite biologique**

Non fixé.

**8.1.3 PNECs et DNELs**

Non fixé.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

**8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)**

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les articles en cuir contaminés doivent être mis à part (par exemple chaussures). Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants: voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Polyéthylène, Caoutchouc butyle, Caoutchouc naturel, PVC, Caoutchouc nitrile ou Néoprène. Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé.

Révision: 2.0 Date: 27.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Protection respiratoire



Dangers thermiques

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié. Recommandés: Utiliser un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air parfaitement ajusté et conforme à la norme applicable.

Non applicable.

**8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Presque incolore à jaune pâle liquide
Odeur	D'Amine Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	199°C
Point d'éclair	103°C
Taux d'Evaporation	<1 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	<1 (mmHg)
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	0.95 (H2O = 1)
Solubilité(s)	100% De l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

**9.2 Autres informations**

Aucun

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales. Peut se décomposer par chauffage
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne pas utiliser le nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants dans les formulations contenant ce produit. Des nitrosamines suspectées cancérigènes pourraient se former.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger de l'humidité.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Conserver à l'écart des: Agents de nitrosation , Agents oxydants forts, bases puissantes, Acides, Aldéhydes, Alcools, Cuivre (Laiton, alliage de cuivre et Bronze) et composés halogénés. Peut réagir avec: Aluminium et Zinc.
<b>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Le claquage thermique de ce produit pendant un incendie ou en cas de températures très élevées peut générer les produits de décomposition suivants : Oxydes d'azote, Aldéhydes, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone,

Ammoniac et volatile Amines.

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1</b>	<b>Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)</b>	
	<b>Toxicité aiguë</b>	
	Ingestion	Acute Tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. (Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2,2'-Iminodi(ethylamine)mine (CAS# 111-40-0)
	Inhalation	Acute Tox. 2: Mortel par inhalation. (Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2,2'-Iminodi(ethylamine)mine (CAS# 111-40-0)
	Contact avec la Peau	Acute Tox. 4: Nocif par contact avec la peau. (Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2,2'-Iminodi(ethylamine)mine (CAS# 111-40-0)
	<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Skin Corr. 1B: Provoque de graves brûlures de la peau.
	<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Skin Corr. 1B: Provoque des lésions oculaires graves.
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.
	<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	<b>Cancérogénicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	<b>Danger par aspiration</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>11.2</b>	<b>Autres informations</b>	Aucun.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12.1</b>	<b>Toxicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>	Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Facilement biodégradable.
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
<b>12.5</b>	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Le produit devrait être très mobile dans le sol. (De l'eau Soluble).
<b>12.6</b>	<b>Autres effets néfastes</b>	Pas classé comme PBT ou vPvB. Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>13.1</b>	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Ne pas appliquer de pression à des récipients vides. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
<b>13.2</b>	<b>Autres informations</b>	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU</b>	<b>ADR/RID / IMDG / IATA</b> UN 2927
<b>14.2</b>	<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	TOXIC LIQUID, CORROSIVE, ORGANIC, N.O.S. (2,2'-Iminodi(ethylamine))

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 27.07.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

14.3	Classe(s) de danger pour le transport	6.1 + 8
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin / Substance dangereuse pour l'environnement.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Substance(s) extrêmement préoccupante (SVHCs)	Aucun
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun
15.1.2	Règlements nationaux	
	Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau 2
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2,2'-iminodi(éthylamine) (CAS# 111-40-0).

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.